BESSENAY

GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS

RADIOS

France Inter : 97.1
ou 103.8MHz
France Info : 603 kHz

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Gendarmerie : 17

DOCUMENT A CONSERVER

Mairie de Bessenay
11 rue de la Mairie
69690 Bessenay

La sécurité des habitants de Bessenay est l'une des préoccupations de notre équipe Municipale.

A cette fin, et conformément à la règlementation en vigueur, en rapport au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques, le présent document vous informe sur les risques majeurs ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Merci de prendre connaissance de ce document, de le conserver ou de savoir vous y reporter facilement, sur notre site internet par exemple.

En complément de ce travail la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif, en cas de situation exceptionnelle, l'organisation des secours au niveau communal.

Afin que nous puissions continuer à vivre dans notre village, en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant bien sûr, une mise en pratique la plus faible possible.

Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

DICRIM

Edition 2025

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- D'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique dit aléa ;
- D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

Le site officiel du gouvernement : https://www.gouvernement.fr/risques

LE RISQUE INONDATION

Les consignes de sécurité

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

AVANT

- Informez-vous sur le risque
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités

PENDANT

- Evitez tout déplacement inutile
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

A l'annonce de la montée des eaux :

- Protégez-vous ainsi que votre habitation
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages
- Ne descendez pas dans les sous-sols

Vous circulez au moment de l'alerte :

- Ne circulez pas dans une zone inondée
- Eloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts

APRES

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Faites l'inventaire des dégâts
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur
- Aérez et désinfectez les pièces

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par les crues de 4 cours d'eau, la Brévenne, le Glavaroux, le Cosne et le Conan ainsi que par la présence des retenues collinaires. Ces crues peuvent s'accompagner de coulées de boue. Dans l'histoire de la commune, ces cours d'eau ont provoqué l'inondation d'habitations en 2003 et 2008, l'endommagement de la voirie dans plusieurs secteurs en raison de la topographie des terrains et la déstabilisation de deux ponts.
La commune a fait l'objet de plusieurs arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle.
Un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation ayant trait sur le bassin versant de la Brévenne et de la Turdine a été approuvé en mai 2012 et rectifié en janvier 2014.
Sur la commune, les secteurs susceptibles d'être concernés par les inondations sont :

- Le bas du hameau de la Brévenne en particulier à la confluence entre la Brévenne et le Glavaroux
- Le hameau de la Giraudière à la confluence entre la Brévenne et le Cosne
- Le terrain Ex Camping de Saint Cry
- Le hameau de la Rochette à la confluence entre la Brévenne et le Conan
- Les secteurs de Sudieu et du Guimby

PHEC plus hautes eaux connues Rivière

Les repères de crues ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la prise en compte du risque.
Ces repères peuvent mentionner les seuils de références des crues antérieures

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les consignes de sécurité

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.
Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.
Les volumes en jeu sont variables.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour.

EN CAS DE MOUVEMENTS BRUTAUX

- Quittez rapidement le lieu
- Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger

EN CAS D'EBOULEMENT

- Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil

APRES

- Ne pas entrer dans une zone endommagée
- Respecter les consignes de retour à la normale

Avertir la Mairie en cas de fissures ou toutes autres anomalies apparentes.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par les glissements de terrain susceptibles d'accompagner les crues de quatre cours d'eau correspondant à la Brévenne et à trois de ses affluents, le Glavaroux, le Cosne et le Conan.
Cependant aucune étude directement liée aux mouvements de terrain n'a été réalisée sur la commune à ce jour.
Ainsi il apparait difficile de déterminer les secteurs susceptibles d'être concernés par des glissements de terrain, mais il semble que ce type de risque n'impacterait que de manière limitée les biens et surtout la population.

ON DISTINGUE PLUSIEURS TYPES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Les affaissements et effondrements de cavités souterraines
- Les glissements de terrain
- Les éboulements, chutes de pierres et de blocs
- Le retrait-gonflement des argiles

LE RISQUE TEMPETES

Les consignes de sécurité

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents (plus de 89 km/h) se produisent sur une large zone géographique.
Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers, toitures, cheminées, grues, chapiteaux, détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports...)et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation…).

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères
- Fermez les portes et les volets
- Dans la mesure du possible rentrez chez vous

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous
- Evitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif
- Ne vous promenez pas
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités

APRES

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol

LE RISQUE SISMIQUE

Les consignes de sécurité

Un séisme ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.
Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

PENDANT

- Abritez-vous loin des fenêtres

APRES

- Coupez les réseaux
- Ne fumez pas

A L'EXTERIEUR

- Eloignez-vous des constructions et des lignes électriques
- Dés que vous le pouvez rejoignez un point de rassemblement

La commune se situe en zone faible des risques sismiques (zone 2).

LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

Les consignes de sécurité

Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.
Elles peuvent entraîner la formation de phénomènes glissants sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.
Ce phénomène a possiblement des conséquences graves pour la population (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures...), les biens et la vie quotidienne (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes d'arbres.

- **Protégez-vous des chutes** et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs
- Evitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux
- Evitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement munissez-vous d'équipements adaptés
- Protégez vos canalisations et compteurs d'eau
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités

Si vous remarquez une personne en difficulté contactez le 115

VIGILENCE GRAND FROID

- Mettez-vous à l'abri
- Evitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Habillez vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides
- Vérifiez le bon état de marche de votre chauffage. N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Les données sont accessibles sur www.meteo.fr

LE RISQUE FEUX DE FORETS

Les consignes de sécurité

Un incendie de forêt est un feu non maitrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :

- Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT :

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt.
Vous êtes ainsi amenés à :

- Respecter les obligations de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

*La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'informations, contactez la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer)

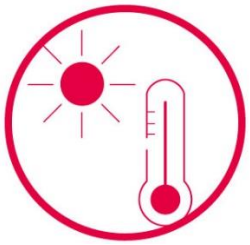

LE RISQUE CANICULE / SECHERESSE

Les consignes de sécurité

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Ces périodes de canicule ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires…) pour les biens et la vie quotidienne.

CANICULE

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches
- Fermez les volets le jour
- Evitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage
- Ecoutez la radio et respectez les consignes données par les autorités

PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LE REGISTRE CANICULE DE LA MAIRIE

Ce fichier recense les personnes âgées et/ou en situation de handicap souhaitant être veillées lors des périodes de fortes chaleurs.

Le risque de sécheresse est lié au manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures.
Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des restrictions d'usage pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

SECHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau

- Réparez toute fuite d'eau sans tarder
- Privilégiez les douches aux bains
- Installez des équipements sanitaires économes en eau

RESPECTEZ L'ARRETE PREFECTORAL DE RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

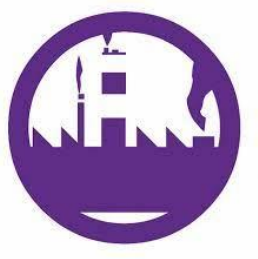

LE RISQUE INDUSTRIEL

Les consignes de sécurité

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

- Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurisation sont prises
- Fermez les arrivées de gaz et d'électricité
- Ne fumez pas

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les consignes de sécurité

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
Trois types d'effets sont associés : Incendies, explosions et dégagements de nuage toxique.

- Si vous êtes témoin d'un accident alerter les secours en précisant le numéro du produit et le code
- Dès l'alerte se confiner :
  - Rejoindre le bâtiment le plus proche
  - Rendre le local étanche
  - Suivre les consignes
  - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
  - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est essentiellement concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière et par voie ferrée. Dans l'histoire de la commune aucun événement lié à ces types de transport ne semble avoir engendré des dégâts conséquents. Au niveau communal, il apparait difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. Un tel accident peut se produire en tout point des accès et du réseau et impliquer toute population et tout bien situés à proximité.

LE RISQUE SANITAIRE

Les consignes de sécurité

Le risque sanitaire désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.
Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du covid 19).

RISQUE PANDEMIQUE

- Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, Distanciation physique, etc …)
- Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites-vous tester.
- Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Plus d'informations :

https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-et-infections-respiratoires/

Le radon est un gaz radioactif naturel, présent dans le sol et les roches, inodore, incolore et inerte chimiquement.
A Bessenay, il a un potentiel d'exposition de catégorie 3.

RISQUE RADON

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers…).
- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.
- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

Plus d'informations :

https://sante.gouv.fr/sante-environnement/batiments/article/qu-est-ce-que-le-radon

La commune est classée à potentiel radon niveau 3

INFORMATIONS UTILES

Pour diffuser une alerte à la population la municipalité dispose des moyens suivants :

Panneau lumineux
d'information / application
Panneau Pocket

Téléphone / SMS

Porte à porte

Site Internet

www.mairie-bessenay.fr

Page Facebook :

Bessenay le village qui d'étonne

Les démarches d'indemnisation

1

Prenez des photos

2

Contactez votre assurance

3

Déclarez le sinistre

Communiquer / s'informer

Mairie de Bessenay
04 74 70 80 07
mairie@mairie-bessenay.fr

Préfecture
www.rhone.gouv.fr

Vigicrues
www.vigicrues.gouv.fr

Météo France
www.meteofrance.com